



**HAL**  
open science

# Les premiers lieux de culte calvinistes dans le temps du récit historique

Pierre-Jean Souriac

► **To cite this version:**

Pierre-Jean Souriac. Les premiers lieux de culte calvinistes dans le temps du récit historique. Olivier Christin; Yves Krumenacker. Les protestants à l'époque moderne. Une approche anthropologique., Presses Universitaires de Rennes, pp.265-278, 2017, 978-2-7535-5465-8. hal-01585984

**HAL Id: hal-01585984**

**<https://hal.science/hal-01585984>**

Submitted on 12 Sep 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les premiers lieux de culte calvinistes dans le temps du récit historique

### Les protestants à l'époque moderne

Pierre-Jean SOURIAC

Olivier CHRISTIN, Yves KRUMENACKER (dir.), *Les protestants à l'époque moderne. Une approche anthropologique*, Renne, PUR, 2017, p. 265-278.

Les années 1558-1565 virent apparaître lieux de cultes et pasteurs dans la plupart des régions françaises. Clandestins jusqu'en 1562, officiels et règlementés par la suite, ces lieux évoluèrent par des jeux d'aller-retour entre centres des villes et périphéries urbaines, des maisons particulières aux temples de pierre construits de neuf ou sur les décombres d'anciennes églises catholiques. Cette géographie fut donc changeante, d'autant qu'aux enjeux confessionnels s'est ajoutée la violence des guerres de Religion qui firent de ces temples le lieu de culte des nouveaux maîtres des cités ou au contraire le repère des ennemis minoritaires à chasser.

La question que nous nous proposons d'examiner est celle de l'inscription dans les mémoires protestantes et locales de ces premiers lieux de culte et de leurs migrations. Les récits des premières installations d'Eglise, notamment *l'Histoire ecclésiastique*, se présentent comme une collecte qui se voudrait exhaustive des péripéties des premières communautés. Y sont nommés les pasteurs, y sont nommés les martyrs, mais les lieux de dissidence religieuse où s'illustrèrent ces courageux pionniers sont-ils pour autant inventoriés ? Dans sa volonté d'être édifiante, cette histoire retient-elle ces premiers lieux de culte ? Il s'agit ainsi de repérer une géographie historique de l'implantation des lieux de culte en fonction des histoires qui en furent faites par les propres témoins des événements. Une telle démarche pose la question d'un temps protestant au cours duquel une mémoire figerait ou oublierait les lieux originels, les lieux des premiers combats spirituels ou physiques.

Pour essayer de mesurer l'impact mémoriel de ces fondations d'Eglise, la présente étude s'est attachée à effectuer un repérage systématique des récits de fondation d'Eglise dans *l'Histoire ecclésiastique des Eglises réformées de France*<sup>1</sup>. Cet ouvrage est bien connu quant à sa genèse et sa constitution : il s'est construit par le rassemblement à Genève, sous l'autorité de Théodore de Bèze, de multiples récits venus des différentes provinces de France et racontant l'établissement de ces Eglises, essentiellement entre 1556 et 1563. Cet ouvrage est ainsi plus une compilation de multiples chroniques qu'un vaste récit cohérent piloté par le pasteur genevois. La question de la véracité ou de l'exhaustivité des récits rapportés par cette histoire n'est pas l'objet de cette analyse, d'autres l'ont discuté<sup>2</sup>. Son intérêt pour cette présente étude réside dans sa finalité téléologique. Les récits sont ceux

<sup>1</sup>Guillaume BAUM, Edouard CUNIZ, (éd.), *Histoire ecclésiastique des Eglises Réformées au royaume de France*, Paris, 1885. Voir à ce sujet, Irena BACKUS (éd.), *Théodore de Bèze (1519-1605)*, Genève, Droz, 2007.

<sup>2</sup>Nicolas FORNEROD et Philip BENEDICT, « Les 2150 "églises" réformées de France de 1561-1562 », *Revue historique*, 2009/3, n°651, p. 529-560 ; Emile-Guillaume LEONARD, « Les origines de la Réforme en France », *Calvin et la Réforme en France*, Aix-en-Provence, 1944, p. 23-41 ; Catherine Randall COATS, « Structuring Protestant Scriptural Space in Sixteenth-Century Catholic France », *Sixteenth Century Journal*, 25, 1994, p. 341-352 ; Hubert BOST et Bernard REYMOND (dir.), *Les temples réformés*, N° spécial du *BSHPF*, 152, 3, 2006.

d'un avènement de l'Eglise véritable par l'élan initial insufflé grâce à ces pasteurs itinérants venus de Genève ou de Paris. L'accueil de la vérité évangélique par les communautés locales, la tenue d'assemblées de prière au péril de la vie des fidèles, la célébration de Cènes à la mode genevoise malgré la persécution sont autant de signes annonciateurs du prochain triomphe des réformés. *L'Histoire ecclésiastique* est donc une histoire sainte dans laquelle Dieu agit pour construire son royaume au cœur d'un royaume de France en voie de réformation. Ce récit fixe alors la mémoire de ce temps béni d'un optimisme militant et nous nous proposons d'explorer le traitement fait aux premiers lieux de culte dans le façonnement de cette mémoire originelle.

Entre 1556 et 1560, *L'histoire ecclésiastique* rapporte l'existence de 93 lieux différents pour lesquels elle propose un récit de fondation. Cela va des principales villes du royaume comme Rouen, Paris ou Orléans, aux petits villages, voire châteaux. L'importance du lieu ne prédispose pas à la longueur de la description : les îles de Saintonge notamment, Oléron ou Ré, sont abondamment décrites, bien plus que des villes importantes comme La Rochelle elle-même. Or, dans cette petite centaine de récits d'installation, seuls 30 lieux de culte sont indiqués. Ainsi, pour un tiers de ces récits seulement, les chroniqueurs protestants ont fait l'effort d'indiquer les lieux où se tenaient les premières assemblées clandestines, simples prières d'une communauté sans pasteur ou Cènes plus officielles une fois que l'Eglise était dressée. De fait, nos auteurs insistent fortement sur les pasteurs qui sillonnaient les routes de France ainsi que sur certains fidèles qui les accompagnaient, écoliers rentrant de Genève ou Lausanne. Ils insistent aussi sur les persécuteurs, rapportant leur nom et leur statut. Mais dans la très grande majorité des cas, les lieux de culte clandestins ne furent pas transformés en lieu de mémoire tout simplement parce qu'ils ne furent pas rapportés dans ces premiers récits.

Ceci ne relève pas d'un oubli, mais probablement d'abord d'une difficulté à connaître ces théâtres. Le temps de la clandestinité fut celui d'une instabilité de ces lieux de prière, confinés dans les caves et les greniers des principaux membres de la communauté, confinés aussi bien souvent au culte familial, à l'abri de regards indiscrets. Dans cette mesure, on comprend que les différents chroniqueurs aient eu du mal à repérer les lieux concernés par ces premières communautés. Cependant, il est aussi surprenant qu'à l'heure où se formait un premier panthéon réformé, les héros de la vérité qui avaient eu le courage d'ouvrir leur maison à un pasteur, n'aient pas bénéficié de quelques mentions spéciales dans ces récits. On touche probablement ici les limites dans la circulation de l'information et l'usage mémoriel qui pouvait en être fait. On touche aussi un choix narratif fait par Bèze et ses chroniqueurs. Les pasteurs sont quasiment tous répertoriés, avec leur origine, leur formation et leur parcours. Ce sont eux les grands hommes. Dans les villes où furent dressées les Eglises, quelques notables personnages se dégagent, mais la fonction des communautés locales demeure minimisée. De la même manière que l'on tait la plupart du temps les filiations entre la première Eglise et des communautés ayant préexisté à l'arrivée des pasteurs, on fait relativement peu de cas des maisons particulières ouvertes au prêche des envoyés de Genève. Ceci correspond à la perspective générale du récit de *L'Histoire ecclésiastique* qui fait des initiatives genevoises l'origine principale de la réforme française,

car pour Bèze, en 1555, « il n’y avait encore proprement aucune Eglise dressée en ses parties<sup>3</sup> ».

Cependant, le tiers des lieux de culte primitifs furent donc répertoriés et correspondent à un témoignage des premières implantations calvinistes. Dans certains cas, les lieux évoqués correspondent à des chroniques probablement plus riches et plus attentives à ces détails. Orléans par exemple, bénéficie d’une recension assez détaillée des villages périphériques dans lesquels les pasteurs sont allés prêcher, à savoir Huestre, Prenanchère et Gidy<sup>4</sup>. Plus surprenant, l’instauration des premières communautés dans l’île d’Arvert en Saintonge est également très documentée<sup>5</sup>. Il s’agit d’une petite presqu’île située au nord de Royan, sur laquelle est venue prêcher en 1557 André Mazières envoyé de Paris à l’appel de la communauté puis Charles Léopard envoyé de Genève en 1559. En 1557, les premiers fidèles furent hébergés chez un des seigneurs locaux, le sieur de Prisac. En 1559, c’est un des anciens de la communauté qui offrit un asile au pasteur, mais les prêches avaient lieu en pleine forêt en raison de l’affluence. A Saujon<sup>6</sup>, toujours dans cette même presqu’île, ces pasteurs prêchaient également en pleine nature car pas un fidèle ne voulait que sa maison ne soit utilisée. C’est la seule fois que se rencontre une telle crainte dans les récits de *l’Histoire ecclésiastique*, mais c’est aussi un signe des difficultés à établir et identifier un lieu de culte. Dans le même esprit, le récit revient sur le voyage breton de François d’Andelot en 1558. Gouverneur de Bretagne, il parcourut la province sur plusieurs mois accompagné de Gaspard Carmel, ministre de Paris, qui ne cessa de prêcher sous la protection de son maître<sup>7</sup>. Ils furent à Angers, ils furent dans le château et l’église du Croisic, dans la maison forte de Lormais appartenant à d’Andelot, près de La Breteche, et quelques autres lieux. Ces récits relatent des situations exceptionnelles et intègrent alors des données plus fines que les autres, mais ils sont en nombre limité. Ils correspondent probablement à des chroniqueurs locaux plus soucieux des détails topographiques que leurs homologues dans d’autres provinces.

A Bourges, nous connaissons le bourgeois de la ville qui accueillit les prières dans sa maison en 1556, mais aussi son compatriote qui prit le relais en 1559<sup>8</sup>. A Issoudun c’est d’abord Pierre Villeret, puis Pierre Goutereau qui assument cette dangereuse responsabilité, et ainsi pour quelques autres villes comme Gien, Beaugency, Chartres, Châtellerault, Montauban, Senlis ou Troyes<sup>9</sup>. La désignation du lieu de culte s’avère totalement aléatoire, selon que tel ou tel chroniqueur ait relevé ou non cette information. Lorsque cette donnée est mentionnée, c’est toujours en termes laconiques et sans emphase. Si les nobles qui ouvrent leur maison sont un peu plus évoqués que les simples bourgeois, ce n’est pas assez important pour être véritablement significatif. A Châtellerault, c’est le conte d’Arran qui est mentionné, cet Ecossais pro-français nommé gouverneur de cette ville avant de la fuir pour Genève en 1559<sup>10</sup>. A Séverac, c’est le château du seigneur d’Arpajon qui accueillit un temps

---

<sup>3</sup> Sur cette question, voir Marc VENARD, *Histoire du Christianisme*, Paris, Desclée, 1992, t.8, p. 421-422. Voir aussi Emile-Guillaume LEONARD, *Histoire du protestantisme*, Paris, PUF, 1964, t. II, p. 82 ; Francis HIGMAN, *La diffusion de la Réforme en France (1520-1565)*, Genève, Labor et Fides, 1992, p. 220.

<sup>4</sup> *Histoire ecclésiastique...*, *op. cit.*, t. 1, p. 170, 191

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 339, 353, t. 2, p. 826 et suivantes.

<sup>6</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 228, t. 2, p. 830.

<sup>7</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 141 et suivantes.

<sup>8</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 125

<sup>9</sup> *Ibid.* : Issoudun (t.1, p. 172), Gien (t.1, p. 190), Beaugency (t. 1, p. 191), Chartres (t. 1, p. 189), Châtellerault (t.1, p. 228), Montauban (t.1, p. 246), Senlis (t.1, p. 188), Troyes (t. 1, p. 135, 163).

<sup>10</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 228.

le ministre<sup>11</sup>. La liste n'est pas longue et ces mentions géographiques se trouvent toujours au détour d'une pérégrination d'un ministre dont l'itinéraire et le dévouement à la cause intéressent principalement le narrateur.

Les choses évoluent sensiblement à partir des récits des implantations d'Eglises de 1561 et des années suivantes. A partir du début de la décennie 1560, les précisions topographiques sur l'établissement des lieux de culte se multiplient et commencent à se dessiner aux yeux des lecteurs les espaces d'occupation urbaine de la nouvelle Eglise réformée. Plusieurs événements successifs expliquent cet intérêt jusqu'alors absent pour la localisation des lieux de culte. Le premier événement concerne la suite de la conjuration d'Amboise et la montée en puissance des modérés à la cour. Cette nouvelle orientation se traduit par la convocation de l'assemblée de Fontainebleau en août 1560, assemblée des notables chargée de proposer au roi des solutions pour sortir le royaume de son ornière<sup>12</sup>. C'est à cette occasion que Coligny remit au roi une requête des réformés de Normandie demandant l'octroi de temples et de lieux de culte, ainsi que la liberté de conscience. Les revendications protestantes furent portées en cours, ce qui généra dans les mois suivants un regain de revendications similaires de l'ensemble des provinces françaises. C'est de cet effort de quantification que naquit ce résultat mythique mais constamment rappelé des 2150 Eglises réformées dressées en France au début des années 1560<sup>13</sup>. L'assemblée de Fontainebleau conclut sur deux engagements : la convocation d'un concile pour réformer l'Eglise et la convocation des Etats Généraux pour résoudre les problèmes du royaume<sup>14</sup>. Entre temps, la répression fut sursise et si le calvinisme ne fut pas encore toléré, du moins n'était-il plus poursuivi. L'arrestation de Condé, soupçonné de fomenter une nouvelle conjuration à l'automne 1560 suscita quelques arrestations et agitations, mais cela resta limité comparé aux années précédentes. Et lors de la rédaction des cahiers de doléances des Etats convoqués pour le mois de décembre 1560, ces mêmes protestants réussirent bien souvent à inscrire leur demande de temple dans les registres présentés aux Etats<sup>15</sup>. De ce climat que les réformés considéraient comme propice, découla l'édit du 19 avril 1561 qui interdisait toute perquisition aux domiciles pour raison religieuse et toute agression verbale comme huguenots ou papistes<sup>16</sup>. Pour les protestants, et c'est ce que l'on trouve dans le corps du récit de *l'Histoire ecclésiastique*, ces lettres patentes furent assimilées à une autorisation de tenir des assemblées non armées, chez les particuliers ou des institutions prêtes à les accueillir, le tout dans un climat de modération et de calme<sup>17</sup>. Dernier acte, l'Edit de janvier 1562 confirme cet arsenal législatif, un temps menacé en juillet 1561 par un retour des persécutions, mais de fait de plus en plus favorable aux protestants<sup>18</sup>. Grâce à l'Edit de Janvier, les protestants obtinrent le droit de posséder un lieu de culte dans les faubourgs de la plupart des villes ainsi que chez les seigneurs haut-justiciers.

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, t.1, p. 247.

<sup>12</sup> Nicolas LE ROUX, *Les guerres de Religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2009, p. 43 ; Arlette JOUANNA et alii, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Seuil, 1999, p. 70.

<sup>13</sup> Janine GARRISSON, *Protestants du Midi*, Toulouse, Privat, 1980, p. 64 ; Ph. BENEDICT, N. FORNEROD, « Les 2150 ... », art. cit., p. 535.

<sup>14</sup> Louis PARIS, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, Paris, 1841, p. 486-489.

<sup>15</sup> Ph. BENEDICT, N. FORNEROD, « Les 2150 ... », art. cit., p. 538.

<sup>16</sup> A. JOUANNA et alii, *Histoire et dictionnaire...*, op. cit., p. 88 ; Nicola-Mary SUTHERLAND, *The Huguenot Struggle for Recognition*, Yale, Yale University Press, 1980, p. 124-125.

<sup>17</sup> *Histoire ecclésiastique...*, op. cit., t. 1, p. 506 et suivantes.

<sup>18</sup> Edit de Saint-Germain, 17 janvier 1562. Edition électronique par l'Ecole Nationale des Chartres dirigée par Bernard BARBICHE : [http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit\\_01](http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit_01).

Dans cette histoire d'un desserrement de l'étau juridique, les réformés prirent alors conscience d'agir selon une nouvelle légalité, prise de conscience qui apparaît comme fondamentale dans les récits livrés par l'*Histoire ecclésiastique*. Dès le printemps 1561, les récits d'occupation de lieux publics par les protestants se multiplièrent, église comme école, halle de marché ou places publiques. Ces manifestations publiques générèrent des tensions et des émeutes, mais les chroniqueurs des événements affirmaient le bon droit des réformés, ils prenaient soin de souligner que la justice leur donnait raison et qu'un accord était trouvé localement pour leur permettre l'exercice de leur culte<sup>19</sup>. Dans ces récits, on ne trouve pas de mention des factions urbaines et des conflits au sein des municipalités sur le basculement vers la réforme ou l'attachement à la tradition catholique. Le récit n'est pas politique, et ses enjeux sont dissociés de l'histoire de l'administration urbaine pour être simplement lus et présentés au prisme de la loi. En forçant quelque peu cette dernière, les auteurs de l'*Histoire ecclésiastique* montrent qu'à partir de 1561, les protestants étaient de plus en plus dans leur droit et ne faisaient que respecter la loi. Comme l'a montré par ailleurs Jérémie Foa, c'est un temps où la législation tout en autorisant l'apparition du culte va aussi l'éloigner des centres villes ou le cantonner aux sphères domestiques<sup>20</sup>. Mais c'est aussi un temps d'affirmation très importante de la minorité réformée qui aurait probablement souhaité s'exprimer ailleurs qu'aux marges des villes ou dans des lieux aussi inappropriés que des greniers, des halles ou des places ouvertes à tous les vents. L'*Histoire ecclésiastique* se fait l'écho de cet élan d'expression publique qui naît à partir de 1561, mais le texte n'est pas revendicatif. L'évocation du lieu de prêche qui avait été gommé jusqu'à présent, en devenant légal, est un moyen d'affirmer l'existence d'une église vivante de plus en plus autorisée et écoutée par son prince. Evoquer le lieu du culte ou de prêche, c'est évoquer la foule, c'est évoquer une communauté. On quitte alors le récit des fondateurs pour entrer dans le récit de l'établissement, et la mémoire du lieu de culte est alors convoquée par les narrateurs.

Si l'on se penche un peu plus sur le contenu précis de l'*Histoire ecclésiastique*, qu'observe-t-on ? Dans les deux premiers volumes, j'ai relevé une petite centaine de lieux (92 exactement) dont le récit évoque la vie de la communauté réformée au moins à partir de 1561. Un tiers environ de ces communautés (27) existait dès les années 1558-1559, mais les deux tiers (soit 65) sont, pour nos auteurs, des créations imputables à l'élan des années 1561-1562. Sur cette petite centaine de communautés, les chroniqueurs qui envoyèrent leur récit à Théodore de Bèze nous permettent de repérer un peu plus de 51 lieux de culte soit la moitié. Si on se limite aux lieux de culte créés seulement à partir de 1561, ce sont les 2/3 des lieux de culte qui sont répertoriés (37). Au-delà de tous ces chiffres qui ne veulent pas dire grand-chose puisqu'il s'agit de récits et non de faits avérés, il semble que la tendance à relater avec de plus en plus de précision les lieux des implantations calvinistes dans les villes

---

<sup>19</sup>*Histoire ecclésiastique...*, t. 1, p. 738 : « Or depuis le departement de ceste assemblée, encores que rien n'y eust esté conclu ni accordé, ceux de la religion multiplièrent merueilleusement et sans attendre aucune ordonnance, commencerent peu à peu à prescher publicquement, voire mesmes en plusieurs endroits se saisirent de quelques temples des catholiques sans qu'il y eust grande resistance. » Pour un exemple plus précis, on peut citer le cas d'Orléans : « Le mardi de Pasques [8 avril 1561], une compagnie de ceux de la Religion s'estant assemblée [...] en la maison d'un marchand nommé Jean Dalibert, près le grand marché, sur les neuf heures du matin, le prevost, induit par le curé de Saint Hilaire à se transporter au lieu où estoit ceste assemblée, s'enquist de la cause, prit les noms de ceux qui y assistoient, et en en envoya son procès verbal à la Cour ; mais ayant eu response de ne point molester ceux de la religion pour cela, il n'en fait autre poursuite. » (t. 1, p. 820).

<sup>20</sup> Jérémie FOA, « 'Ils mirent Jesus Christ aux fauxbourgs », Remarques sur la contribution des guerres de Religion à la naissance d'un espace privé », *Revue d'Histoire Urbaine*, 2007/2, n°19, p. 129-143.

et villages de France se vérifie. A partir du moment où se dresse une communauté réformée ou que celle qui existe déjà connaît une affluence extraordinaire ou des séries de persécutions, les récits de l'année 1561 se font de plus en plus précis sur la topographie religieuse. A cela deux raisons : soit les informations se font également plus précises, soit la sortie des caves et des greniers pour prêcher sur l'espace public autorise les chroniqueurs à préciser les lieux concernés par le nouveau culte. Cette seconde idée s'avère plus séduisante, car elle accompagne un discours de revendication des réformés qui se construit à partir de 1561 et exige l'obtention de lieux de culte de la part de la couronne. La mise en mémoire historique de ces lieux encore semi-clandestins ou totalement transgressifs parce qu'interdits serait concomitante de la politique de conquête de l'espace public lancée par les Eglises dès l'assemblée de Fontainebleau. C'est à cette occasion que les cadres des Eglises réformées, grands nobles comme pasteurs, commencèrent à compter leur force en tentant de réaliser des enquêtes dans les différentes provinces pour recenser le nombre de fidèles et prouver au roi que le nombre justifiait une modification de la politique religieuse du royaume<sup>21</sup>. Et c'est dans cet élan d'enquêtes, de comptabilités, de revendications, que l'œuvre historique majeure que fut l'*Histoire ecclésiastique* commença à relever de manière plus significative les implantations précises de ces Eglises.

Quels types d'implantation sont alors relatés ? En tête, se retrouvent toujours les maisons individuelles, essentiellement des citoyens qui continuent d'accueillir plus ou moins clandestinement fidèles et pasteurs chez eux. En second lieu, l'*Histoire ecclésiastique* pointe du doigt l'installation dans les églises des villes, aussi bien vieilles et petites églises, que grands édifices centraux et possessions monastiques<sup>22</sup>. L'occupation d'une église procède la plupart du temps d'un coup de force, surtout quand il s'agit d'une église tenue par un ordre religieux, essentiellement les cordeliers ou les jacobins. La pérennisation du lieu de culte est la plupart du temps difficile. On trouve enfin la mention des principaux lieux publics des villes : halles, places publiques, rues, écoles. De manière plus évasive, nos auteurs mentionnent aussi l'installation du culte hors les villes, dans les faubourgs, principalement pour les événements qui concernent l'année 1562, montrant ainsi le respect de l'Edit de Janvier par la communauté réformée locale. Si l'*Histoire ecclésiastique* ne fournit pas les adresses précises de ces occupations spatiales des protestants, elle permet de faire des catégories et construit l'histoire de la précarité du lieu de culte réformé entre 1561 et 1562. Car ces mentions topographiques renvoient essentiellement à de l'itinérance et le lecteur ne sait jamais si le culte alors institué est pérenne ou s'il n'est le fruit que d'un coup de force éphémère appelé à disparaître. En ce sens, ces récits s'accordent bien avec un discours réformé qui clame son importance à l'échelle du royaume, sa difficulté à prier et la nécessité d'obtenir des lieux d'exercice pour son culte.

Cette itinérance montre également la constance des réformés et leur bonne volonté dans le respect de la tranquillité publique et des termes de la loi. Prenons le cas d'Agen<sup>23</sup>. L'Eglise y est dressée en 1560, mais le récit à cette date ne nous donne aucun renseignement sur les modalités pratiques du culte. En mars 1561, on apprend qu'un conseiller au présidial

---

<sup>21</sup>Ph. BENEDICT, N. FORNEROD, « Les 2150 ... », art. cit., p. 539 et suivantes.

<sup>22</sup> D'une manière générale, elle rapporte d'abord : « Et demeura l'Eglise assés paisible, et croissoit de jour en jour jusques à ce point, que le colloque de Poissy bailla telle hardiesse à ceux de la Religion quasi par tout le Royaume, joint que les Estats d'Orléans avoient requis des temples, que plusieurs impatiens et indiscrets, quelques remonstrances qu'on leur sceut faire, se saisirent de quelques convents et autres temples en divers endroits du royaume. Ce qu'entendans ceux d'Orleans et notamment comme ceux de Tours preschoient ès Cordeliers, et ceux de Bloys au temple SainteSoleine, se delibererent d'en faire autant » *Histoire ecclésiastique...*, op. cit., p. 824.

<sup>23</sup>*Histoire ecclésiastique...*, op. cit., t. 1, p. 874-877.

accueillait l'assemblée chez lui, puis que les réformés s'étaient saisis d'une petite église de la ville vouée à Saint Fiacre. Le chroniqueur prend soin de préciser que les chanoines d'Agen s'y opposent, mais que devant le calme de l'assemblée et le respect des édits – on se demande bien lesquels –, le lieutenant général du roi en Guyenne autorisa la poursuite de l'assemblée. L'assemblée croissant et les tensions urbaines se multipliant, les réformés finirent par se saisir de l'église du couvent des Dominicains où ils tinrent le prêche jusqu'à ce que ce même lieutenant général leur intime de restituer l'édifice. En compensation, il leur accorda une église paroissiale d'importance située dans les murs de la ville. Nous sommes alors en octobre 1561. Après janvier 1562, *l'Histoire ecclésiastique* nous apprend que les calvinistes d'Agen avaient quitté leur église *intramuros* pour s'installer dans les faubourgs, conformément à l'édit du roi. Ainsi, en l'espace d'une année, les protestants agenais changèrent au moins cinq fois de lieu de culte, qui demeura cependant public et toléré par les autorités politiques locales. L'histoire est semblable à Poitiers<sup>24</sup> : Eglise dressée à partir de 1560 sans mention du lieu de culte ; assemblée publique devant le château à partir d'août 1561, en présence un temps d'Antoine de Bourbon ; installation plus ou moins musclée dans l'église des dominicains « à cause des pluies continuelles » et de la hardiesse des réformés d'y entrer pour s'y protéger ; restitution en novembre de cette église à la demande des autorités ; et enfin établissement d'un lieu de culte aux faubourgs après l'Edit de Janvier. Le processus se reproduisit à Beaune<sup>25</sup> avec l'arrivée d'un prêcheur dans une maison particulière en 1559, l'installation d'un premier prêche public à l'extérieur de la ville à partir de l'été 1561, des prêches publics dans les halles de la ville à partir de septembre 1561 et l'installation d'un lieu de culte dans les faubourgs après l'Edit de Janvier. Angers, Bordeaux, Castres, Châtillon-sur-Loing, Montauban bénéficient de mêmes récits, éparpillés dans les différents livres de *l'Histoire ecclésiastique*, mais qui nous permettent de reconstituer cette pérégrination urbaine des lieux de culte réformés.

Cependant, la transcription de la situation des Eglises après l'Edit de Janvier s'avère pour sa part décevante. On pouvait s'attendre à ce que les chroniqueurs prennent un peu plus de temps à décrire les lieux de culte, cette fois-ci véritablement légaux. Or, de la même manière que l'on n'a pas d'image, gravure, dessin ou tableau, des temples du XVI<sup>e</sup> siècle, à part celui de Lyon, les descriptions narratives dans *l'Histoire ecclésiastiques* sont quasi-inexistantes. Nous trouvons Toulouse, où le temple construit au faubourg est décrit comme en bois et truffé d'ouverture pour que se répande la parole du ministre dans tout son espace périphérique<sup>26</sup>. Quelques détails sont donnés pour Castres où les réformés s'installèrent sur un boulevard de la cité, dans un lieu couvert de toiles offertes par les principaux personnages de l'Eglise<sup>27</sup>. Ce sont les deux seules mentions repérées. A nouveau, il n'y eut donc pas de volonté d'ancrer dans l'histoire des Eglises, dans la mémoire des fidèles, le souvenir de lieux de cultes particuliers. Il n'y eut pas de volonté de sacraliser un espace topographique, de créer ce qu'aujourd'hui on appellerait des lieux de mémoire. *L'Histoire ecclésiastique* ne cherche pas ainsi à transmettre la forme physique du culte, à le

---

<sup>24</sup>*Ibid.*, t. 1, p. 844-848.

<sup>25</sup>*Ibid.*, t. 1, p. 866-867.

<sup>26</sup> « Ayans fait bastir vers ceste porte [Villeneuve] un temple de vingt quatre cannes de long et seize de large, capable de tenir environ huit mille personnes, lequel en peu de temps se remplit, tellement qu'il en demuroit plus dehors qu'il n'y en avoit dedans ». *Histoire ecclésiastique...*, *op. cit.*, t. 3, p. 2.

<sup>27</sup> « Par ainsi cessa comme de soy-mesme l'exercice de la religion romaine en ceste ville de Castres jusques à l'Edict de Janvier, lequel estant apporté le dixhuictiesme de fevrier, on cessa de prescher au temple de la Platte, pour aller prescher hors la porte de la ville en un boulevard, lequel par la liberalité des particuliers de la ville fut tantost couvert de toile ». *Ibid.*, t. 1, p. 963.



contextualiser dans son lieu de développement : elle transmet l'action des hommes, pas le cadre de leurs actions.

Cela pourrait s'accorder avec le refus d'un excès de sacralisation du culte que l'on prête aux calvinistes. Cependant, dans les martyrologes protestants comme ceux de Crespin, dans la description des pasteurs ou des répressions catholiques dans l'œuvre de Théodore de Bèze, la création d'une mémoire ecclésiastique est en œuvre, nécessaire à la formation d'une identité confessionnelle. Il est surprenant que les éléments géographiques concrets soient écartés de cette mémoire. Si on s'intéresse aux Pays Bas et à la diffusion du calvinisme dans les années 1560, on s'aperçoit que la constitution de l'histoire locale n'est pas la même. On peut citer la gravure de Franz Hogenberg publiée en 1583 et qui présente les prêches dans les bois aux Pays Bas lors de l'implantation des Eglises<sup>28</sup>. Cette gravure, rééditée, reprise et commentée à plusieurs reprises, renvoie ici à la mise en mémoire des prêches clandestins dans un lieu topographique générique, le bois, à la lisière d'une grande ville, mais constitutif quand même d'une mémoire géographique. Si la ville en arrière-plan figure Anvers, cette représentation trouverait des correspondances dans la plupart des villes des Pays Bas qui ont connu le calvinisme. Et le prêche au bois intègre la mémoire visuelle de l'implantation des réformés néerlandais. On aurait pu imaginer que le culte du faubourg en France aurait pu jouer le même rôle, mais dans le cas de *l'Histoire ecclésiastique*, ce choix n'est pas fait.

La question peut se poser sur l'après 1563, une fois que la première guerre de Religion figea en partie les rapports confessionnels et partisans, que les commissaires de paix tentèrent de rétablir des éléments de coexistence, y compris dans la juste répartition des lieux de culte. Ce que l'on sait des villes protestantes sur ces questions-là s'avère une nouvelle fois décevant. A Nîmes, si la communauté réformée semble bien établie dès 1561, le culte *intramuros* est véritablement autorisé lors du passage de Charles IX et de sa mère en 1564<sup>29</sup>. Les protestants de la ville obtinrent du roi l'accord pour acheter quelques terrains dans la cité, procéder à une collecte et construire le temple. Il fut inauguré en 1566. Le choix de sa localisation était éminemment stratégique : à proximité de l'hôtel de ville, de la cathédrale très abîmée durant la première guerre et des principales rues commerçantes. La filiation avec les précédents lieux de culte était cependant inexistante et lui-même ne semble pas avoir marqué la ville d'une empreinte durable.

Cependant un exemple plus original et qui est à l'origine de cette communication, concerne non pas une ville protestante, mais une ville catholique au sein de laquelle furent créés des lieux portant le souvenir des discordes religieuses. Il s'agit de Toulouse. L'Eglise réformée toulousaine fut dressée à Toulouse vers 1558 et semble avoir fonctionné convenablement à partir de 1560<sup>30</sup>. Dans *l'Histoire ecclésiastique*, on suit les mêmes

---

<sup>28</sup> Franz Hogenberg, gravure au burin représentant des prêches calvinistes aux portes d'Anvers, gravure tiré de Michael von EITZING, *De Leone Belgico*, 1583. Pour un commentaire, voir Monique WEISS, « Des protestants dans les bois... Les prêches clandestins dans les Pays-Espagnols au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle », in Véronique CASTAGNET, Olivier CHRISTIN, Naïma GHERMANI (dir.), *Les affrontements religieux en Europe*, Lille, Septentrion, 2008, p. 127-138.

<sup>29</sup> Line TEISSEYRE-SALLMANN, *Métamorphose d'une ville. Nîmes de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, p. 98-100

<sup>30</sup> Joan DAVIES, « Persecution and Protestantism : Toulouse, 1562-1575 », *The historical Journal*, 1979, n° 22, p. 33 ; Mark GREENGRASS, « The anatomy of religious riot in Toulouse in may 1562 », *Journal d'Histoire ecclésiastique*, 1983, n° 34, p. 372 ; Pierre-Jean SOURIAC, « Les chemins de l'intransigeance. Radicalité catholique et engagement politique à Toulouse durant les guerres de Religion (1562-1596) », *Moreana*, vol. 43, n°166-167, décembre 2006, p. 83-114.

pérégrinations du lieu de culte entre les maisons de particuliers, les écoles et les faubourgs<sup>31</sup>. Grâce à l'Edit de Janvier 1562, les protestants toulousains bénéficièrent du droit d'édifier un temple dans les faubourgs, ce qu'ils firent aux pieds des boulevards de la ville, devant une des portes de l'enceinte, à l'endroit de la jonction entre la vieille cité et le bourg médiéval de Saint-Sernin. Le lieu s'appelait le « Champ d'Enfer » et s'ouvrait sur un maigre faubourg. L'affaire tourna court pour les protestants toulousains puisque dès le mois de mai 1562, un groupe de réformés turbulents et conscients de la précarité de leur situation à Toulouse, tenta un coup de force sur l'hôtel de ville et occupa une partie de la cité durant une semaine. Les catholiques, plus nombreux et bénéficiant de l'arrivée de soldats des environs finirent par les déloger au prix d'une semaine d'âpres combats. Et les protestants qui tentèrent de sortir par la porte de la ville qui ouvrait devant leur temple, furent assaillis à ce même endroit et une partie massacrée par les défenseurs catholiques de Toulouse et les paysans des environs. Dès lors, la ville bascula durablement dans le camp de l'intransigeance catholique et le calvinisme n'eut plus droit de cité.

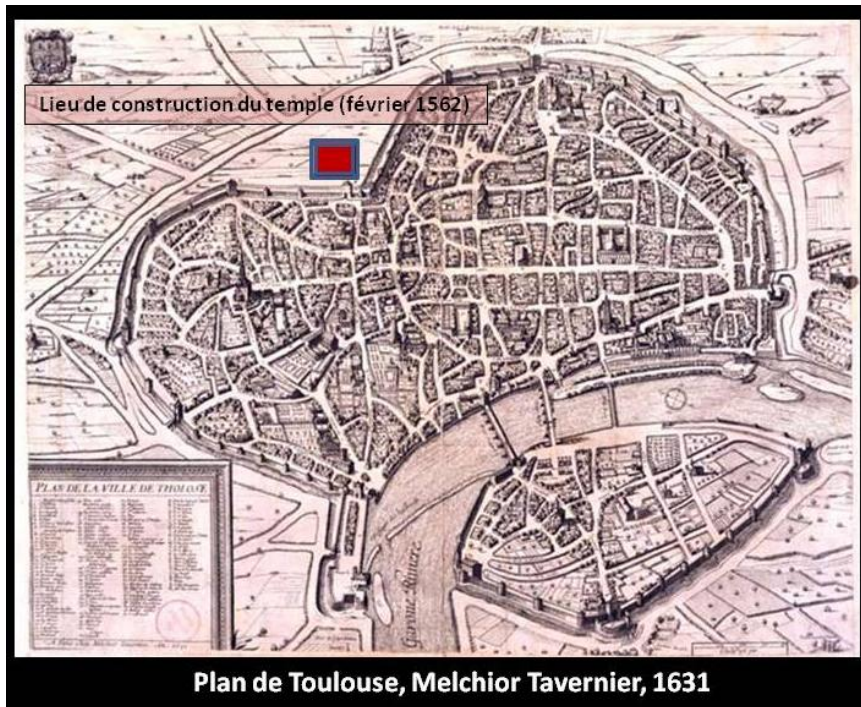
Pour autant, les Toulousains écrivirent l'histoire de ces événements comme l'histoire d'une faute à expier, d'une trahison à réparer. La communauté civique avait failli dans sa mission de sauvegarde des intérêts du roi et de la foi catholique, seule vérité acceptable dans cette capitale du Languedoc. Face à ce sentiment de culpabilité, les édiles toulousains mirent en place tout un arsenal de l'expiation, baignée naturellement de tout l'apparat catholique : vœux de la ville, procession annuelle, jubilé lors des centenaires et bulles pontificales d'indulgence pour les occasions particulières. Les cérémonies religieuses liées à cette expiation durèrent jusqu'à la Révolution française et façonnèrent l'identité toulousaine pour quasiment deux siècles.

Dans ce contexte, les Toulousains ne cessèrent de contempler et commémorer cette « délivrance de Toulouse », ainsi qu'ils nommèrent cette semaine de combat de rue. Ils en dressèrent l'histoire, firent le procès aux traîtres et dans ce processus, le lieu de culte protestant se trouva gravé à jamais dans la topographie urbaine. Cette fameuse porte qui ouvrait sur le temple de 1562, où passèrent les réformés lors de leur fuite et où une partie fut massacrée, fut alors dénommée « Porte du ministre » alors que jusque-là elle était connue sous le nom de Porte Villeneuve. Si la source rapportant cette invention toponymique n'a pas été trouvée, dès les règlements militaires des années 1568-1569, cette porte était désignée comme celle du Ministre<sup>32</sup>. Elle conserva ce nom par la suite et on la trouve désignée comme telle dans le premier plan connu de la ville, celui de Melchior Tavernier dressé en 1632.

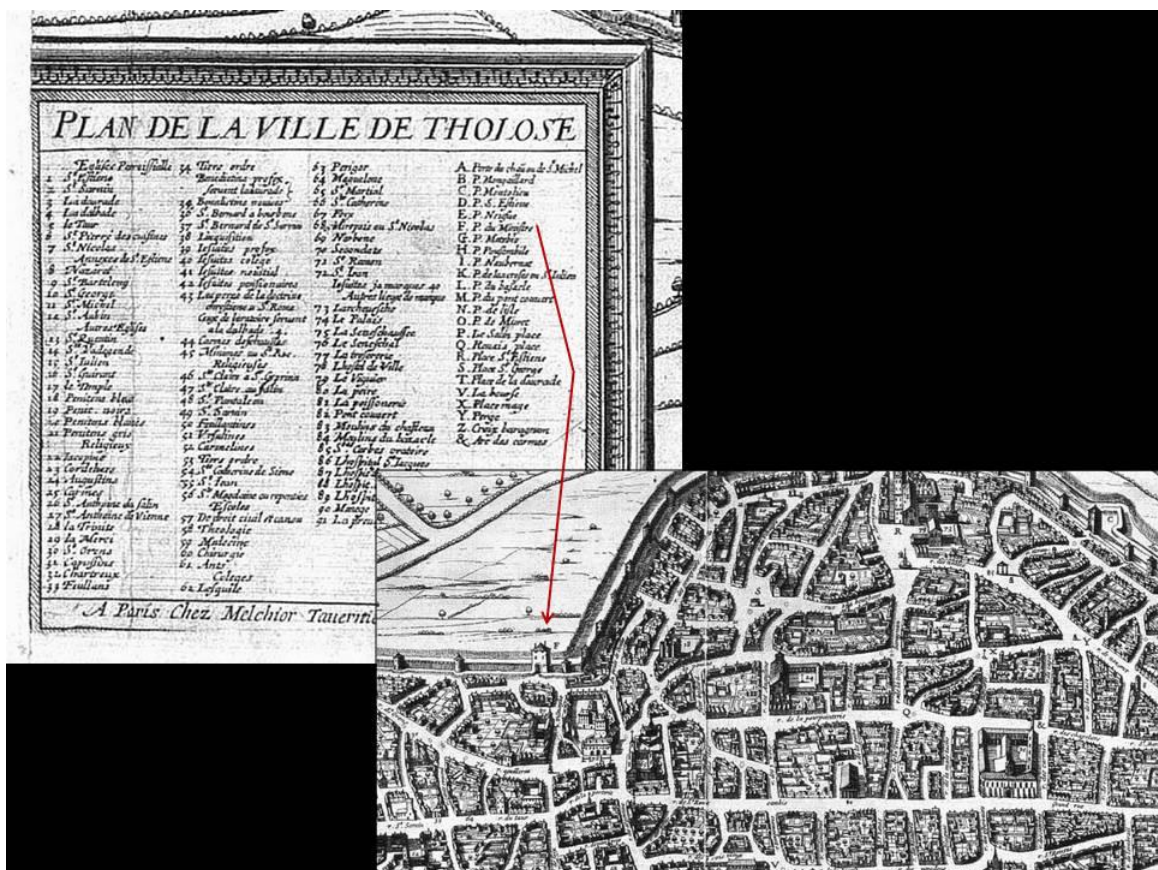
---

<sup>31</sup>*Histoire ecclésiastique...*, *op. cit.*, t.1, p. 181 et 373.

<sup>32</sup>AM Toulouse, BB 12, f°363v-363r : règlement pour la garde des murailles de Toulouse – 11 janvier 1570.



Plan de Toulouse, Melchior Tavernier, 1631



Au cours des guerres de Religion, cette porte fut également murée sur ordre des magistrats municipaux, qui y établirent un corps de garde tout en s'assurant qu'elle était bien gardée. Dans les Annales de la ville rédigées au XVII<sup>e</sup> siècle, est rapporté que cette condamnation de la porte fut faite « en détestation de ce que les prédicants [protestants]

sortaient par cette porte pour aller au prêche<sup>33</sup> ». Ce ne fut pas la seule à subir ce sort, mais elle fut une des premières à être condamnée.

Plus encore, lorsqu'au cours du xvii<sup>e</sup> siècle, les capitouls de Toulouse réaménagèrent l'intérieur de l'hôtel de ville, ils vont passer commande auprès d'artistes locaux avec mission de peindre les heures de gloire de la cité. Parmi les thèmes retenus, la « délivrance de la ville » de 1562, cette expulsion sanglante du protestantisme de la cité, figurant dans la liste des scènes historiques à figurer. L'entreprise fut lancée en 1680 et le premier artiste à avoir été sélectionné fut un certain Paul Lafage qui réalisa plusieurs esquisses dont celle rapportant les événements de 1562<sup>34</sup>. Les magistrats municipaux furent enthousiasmés et lancèrent la commande dès 1683, mais malheureusement l'artiste mourut accidentellement à Lyon à 1684.



Paul Lafage, *La délivrance de Toulouse*, esquisse de 1683

**Légende :** Les peuples de Toulouse, qui se sont toujours montrés fort zélés défenseurs de la Religion de leurs ancêtres, après avoir livré plusieurs combats, pendant trois jours de suite, en différents quartiers de la ville, aux huguenots qui avoient fait entrer leurs troupes dans la ville, où ils se tenoient cachés, en tuent une partie sur la place, et obligent le reste de se retirer en désordre hors l'enceinte de leurs murailles.

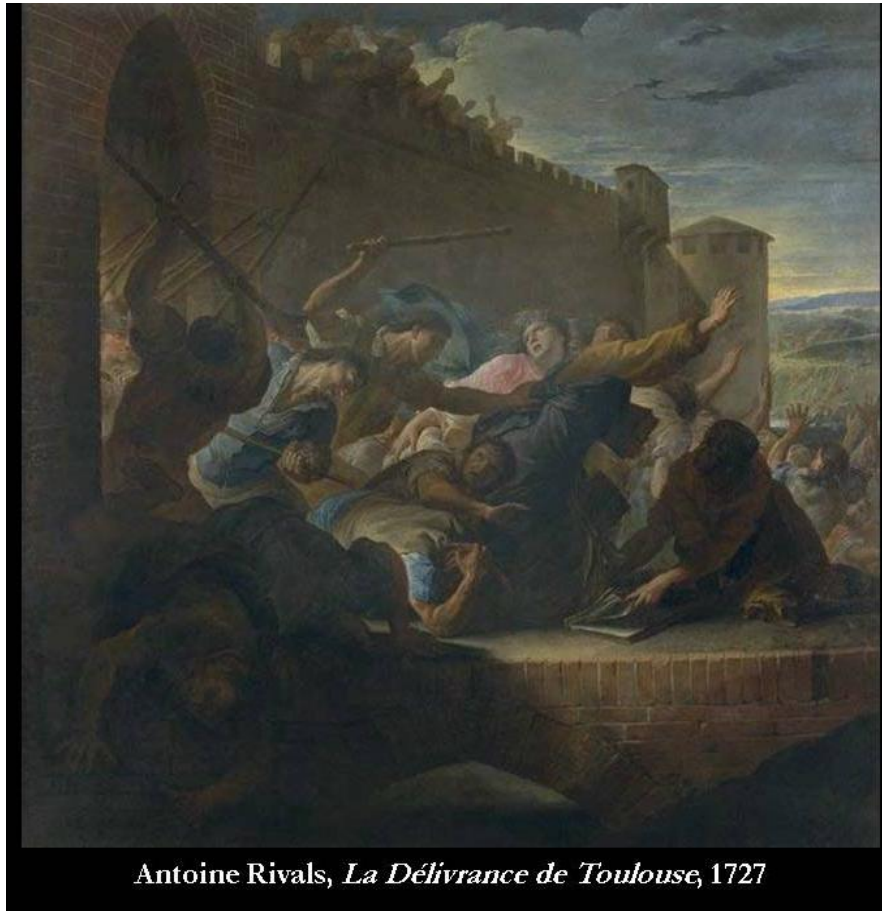
Or la scène choisie par notre artiste est celle de la fuite et du massacre, le théâtre des événements étant ni plus ni moins que cette fameuse porte du Ministre, lieu historique du premier temple toulousain.

Cette histoire ne s'arrête pas encore à cette première esquisse. Suite à cette non-réalisation, les magistrats municipaux se mirent en tête de relancer leur projet de décoration de l'hôtel de ville à partir des années 1720. Ce fut un autre artiste régional,

<sup>33</sup> Germain de LAFAILLE, *Annales de la ville de Toulouse*, Toulouse, 1701.

<sup>34</sup> Michèle ECLACHE, Christian PELIGRY, Jean PENENT, *Images et fastes des capitouls de Toulouse*, Mairie de Toulouse, 1990, p. 210. Cette eau-forte est conservée au musée Paul Dupuy de Toulouse.

Antoine Rivalz qui obtint le contrat<sup>35</sup>. Lui aussi proposa une illustration des événements de 1562, finalement assez proche de la précédente.



Elle fut totalement payée par les capitouls en 1727, et on peut donc la supposer achevée et exposée à partir de cette date. Elle représente le massacre des protestants fuyant la ville après l'échec de leur coup de force et une nouvelle fois, c'est cette fameuse porte du Ministre qui sert de théâtre à la restitution de cet événement.

C'est donc bien dans une ville catholique, et qui le resta jusqu'au cœur du XVIII<sup>e</sup> siècle, au temps de Voltaire et Callas, que la mémoire de la présence culturelle protestante s'avère particulièrement vive. Elle ne cessa d'être rappelée, certes comme un lieu maudit et sanglant, mais cependant comme un véritable lieu de mémoire lié à l'identité municipale.

Ce parcours dans les méandres de *l'Histoire ecclésiastique* s'avère particulièrement pauvre en termes d'identification de lieux originels de fondation d'Eglise. Si l'exemple toulousain développé en fin d'analyse tendrait à prouver que localement, des identités se sont forgées autour d'un lieu investi par une histoire confessionnelle, il ne fait que souligner le décalage avec la pauvreté des renseignements glanés au fil de l'œuvre de Théodore de Bèze. L'histoire des Eglises, telle qu'elle fut pensée à Genève, s'attarde sur les hommes, leur courage ou leur perversion, elle s'attarde sur la parole, prêche ou procès, sur la violence, mais très rarement sur la topographie des événements relatés. Cette histoire transcende l'espace régional : elle concerne une ville, une province, mais pas un lieu précis qui la

---

<sup>35</sup>*Ibid.*, p. 210. Cette peinture est exposée au Musée des Augustins de Toulouse.

réduirait à une expérience locale. La mise en mémoire de ces événements fondateurs ne passe donc pas par la sacralisation d'espaces historiques, conformément à la doctrine calviniste et conformément aussi à la situation de clandestinité à laquelle furent réduits longtemps les réformés français. L'enquête mériterait d'être élargie à l'ensemble du royaume après la paix d'Amboise de manière à confronter le cas de la mémoire toulousaine à d'autres histoires locales. Cela nous permettrait de savoir si la topographie confessionnelle telle qu'elle s'est imposée à Toulouse relève d'une logique catholique, y compris dans la mémoire de l'adversaire, ou si des hauts lieux du protestantisme français ont su générer des souvenirs comparables.